

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 6 août 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau,
M. Yves St-Jacques, conseiller et maire substitut

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2508-163

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2025
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Repère familiale – Lettre de demande de don
- 110-02 Élection autorisation de signature
- 110-03 Renouvellement entente CLR – 911
- 110-04 Pique-Nique – dons
- 110-05 Autorisation paiement Langevin-Grondin CPA Inc. – facture # 5412
- 110-06 PERO – offre de services réparation ponts
- 110-07 Municipalité de Franklin – demande d'une résolution d'appui
- 110-08 Pickleball – tuiles en plastique emboîtables

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 juillet 2025
- 130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 31 juillet 2025
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 5 août 2025

130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 juillet 2025
130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2025

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Modification protocole de déploiement – Optimisation
200-02 Adoption d'un contrat type d'embauche

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2508-164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2508-165

ENTENTE CONCERNANT LES MODALITÉS RELATIVES À L'ÉLECTION DE LA PRÉFECTURE AVEC LA MRC VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités de son territoire, dont la Municipalité de Messines, désirent coordonner leurs démarches en vue de l'élection du préfet au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM) et la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoient la répartition des responsabilités entre la présidente d'élection de la MRC et celles des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est partie à l'entente intervenue avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les autres municipalités locales de son territoire afin de préciser la répartition des tâches, les modalités de

communication et le partage de certains coûts liés à la tenue de l'élection du préfet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau

Il est résolu;

D'autoriser la Municipalité de Messines à adhérer à l'« Entente concernant les modalités relatives aux démarches dans le contexte de l'élection à la préfecture de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'année électorale 2025 »;

D'autoriser madame **Nathalie Therrien, présidente d'élection de la Municipalité de Messines**, à signer ladite entente au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2408-166

CLR – SERVICE DE RELÈVE TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT QUE certaines situations d'urgence en dehors des heures de bureau requièrent une communication immédiate avec un responsable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, le conseil de Messines mandate le Groupe CLR pour un service de relève téléphonique pour les appels d'urgence en dehors des heures de bureau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis le service offert par CLR répond toujours au besoin de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la tarification est restée la même, soit à 139.95\$ (0 à 50 minutes inclus)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe CLR a fait parvenir à la Municipalité de Messines le renouvellement du contrat.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Il est résolu,

D'AUTORISER le maintien de l'entente de service de relève téléphonique offerte par le Groupe CLR et ce au nouveau forfait soumis par madame Chantal Berthiaume, du Centre d'appels du Groupe CLR et qui se lit comme suit :

Forfait mensuel à 139.95\$ (0 à 50 minutes inclus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2408-167

ACCEPTATION DE DONS POUR LE PIQUE-NIQUE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines organise un pique-nique municipal dans le cadre de ses activités communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Anne Poulin a informé le conseil que des dons ont été offerts afin de soutenir la réalisation de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lamarche a remis un don de deux cents dollars (200 \$) et que M. Bussièrès a remis un don de sept cents dollars (700 \$), pour un montant total de neuf cents dollars (900 \$) ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin

Il est résolu,

D'ACCEPTER officiellement les dons offerts par Mme Lamarche (200 \$) et M. Bussièrès (700 \$) pour un total de 900 \$;

D’AFFECTER la somme reçue au budget municipal prévu pour le pique-nique communautaire 2025 ;

DE REMERCIER chaleureusement Mme Lamarche et M. Bussières pour leur généreuse contribution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2508-168

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE N° 5412 DE LANGEVIN GRONDIN CPA INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Langevin Grondin CPA Inc. a procédé à l’audit des états financiers de la Municipalité de Messines pour l’année se terminant le 31 décembre 2024 ainsi qu’à la préparation du rapport sur le coût des collectes sélectives de matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE les services rendus sont détaillés à la note d’honoraires numéro 5412 datée du 1er juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant total dû s’élève à seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-onze cents (16 498,91 \$), taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu

D’AUTORISER l’administration municipale à acquitter la facture numéro 5412 de Langevin Grondin CPA Inc., pour un montant total de 16 498,91 \$, incluant taxes ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2508-169

ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICES – PERO (RÉPARATION DE PASSERELLES)

CONSIDÉRANT QUE les crues printanières de 2025 ont détruit deux traverses de ruisseaux dans la portion nord-est du réseau de sentiers du lac des Cèdres, dont une à proximité de la grotte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu, en date du 20 juin 2025, une offre de services du PERO pour la reconstruction des passerelles en bois de cèdre aux deux emplacements mentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend la fourniture de la main-d’œuvre, des matériaux, du transport et de l’outillage pour un montant total de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$) plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense s’inscrit dans la volonté de la Municipalité d’assurer l’accessibilité et la sécurité de ses sentiers récréatifs ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu,

D’ACCEPTER l’offre de services du PERO, datée du 20 juin 2025, pour la reconstruction de deux passerelles dans le secteur du sentier du lac des Cèdres, au coût de 2 500,00 \$ plus taxes ;

D’AUTORISER l’administration municipale à procéder aux démarches nécessaires afin de concrétiser ce mandat ;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2508-170

DÉNONCIATION DES VERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRES AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le reportage intitulé « *La poubelle du Québec* » publié dans le *Journal de Montréal* du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts des municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

CONSIDÉRANT QUE le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

CONSIDÉRANT QUE la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

QUE la municipalité dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

QUE la municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires ;
- offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires ;
- restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;

QUE la municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

QUE cette résolution soit transmise :

- au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- à l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- aux députés provinciaux concernés;
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- et à toutes les municipalités du Québec, afin de solliciter leur appui formel et l'adoption de résolutions similaires;

QUE la municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2508-171

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 juillet 2025, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 283 529.80\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2508-172

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025, pour la somme de 188 590.22 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2508-173

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025, dont celle-ci représente la somme de 69 405.69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2508-174

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025, dont celui-ci représente une somme de 21 277.67\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2508-175

SERVICE INCENDIE – MODIFICATIONS AUX PROTOCOLES D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – CONFORME À L'OPTIMISATION DES INTERVENTIONS

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité incendie local le 29 juillet 2025, l'adjointe à la direction a déposé un tableau d'optimisation des services d'entraide pour le territoire de Messines ;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil la mise en application des protocoles de déploiement tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

QUE les membres du conseil ont pris connaissance des données d'optimisation et approuvent le tableau tel que déposé.

il est également résolu **D'AUTORISER** l'adjointe à la direction de procéder aux modifications des protocoles auprès de la centrale d'appel 911.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2508-176

SERVICE INCENDIE - ADOPTION DU CONTRAT TYPE POUR L'EMBAUCHE DES NOUVEAUX POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines souhaite uniformiser les modalités d'embauche des nouveaux pompiers de la brigade incendie municipale;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité incendie local, l'adjointe à la direction a présenté un contrat type encadrant les obligations et engagements réciproques de l'employé et de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat précise notamment les responsabilités professionnelles, les exigences en matière de formation et d'éthique, ainsi que les conditions d'emploi applicables à tout nouvel employé du service incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Messines adopte le contrat d'embauche type pour les pompiers tel que présenté et en annexe à la présente résolution;

QUE ce contrat soit désormais utilisé comme gabarit obligatoire pour toute nouvelle embauche au sein de la brigade incendie de Messines;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats au nom de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2508-177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général